

Avis public

PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX, situé entièrement sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré, empiétant sur les territoires de la ville de Baie-Saint-Paul et de la municipalité de Saint-Urbain, dans la MRC de Charlevoix.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Boralex Inc. et Énergir, s.e.c. prévoient le développement du Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, lequel comprendrait environ 60 à 80 éoliennes pour une puissance installée totalisant environ 400 MW.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 12 août 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :